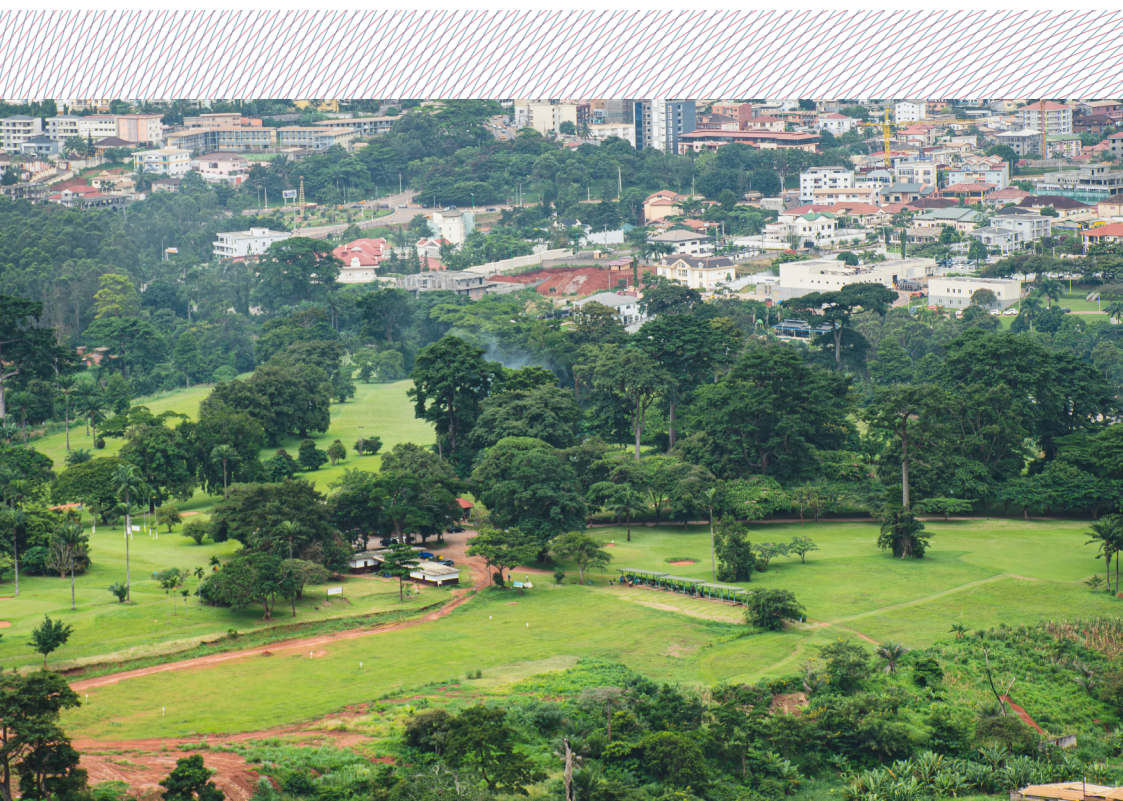


Fiche Pays Cameroun



Indicateurs socio-économiques



Monnaie :

Franc CFA
1€ = 655,95 FCFA
(février 2025)



**Population
estimée :**

29,8 millions d'habitants
(Banque mondiale, 2024)



**Part de la
population rurale :**

45% (Banque mondiale,
2024)



Surface forestière (% de la superficie) :

42,7% (Banque Mondiale, 2023). Depuis 2000, le Cameroun a perdu plus de 2 millions d'hectares (ha) de couvert forestier (-6,5 % du couvert forestier).



Contexte politique :

Octobre 2025, le Président Paul BIYA est réélu à l'issue d'un scrutin uninominal majoritaire à un tour avec 53,66%.



Organisation territoriale :

Deux niveaux de collectivités territoriales décentralisées (CTD) :

- 10 régions
- 360 communes (dont 315 communes rurales et 45 communes urbaines)

À noter : Les communes urbaines sont regroupées en 14 communautés urbaines.

La loi N° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant sur le code général des collectivités territoriales décentralisées, prévoit une autonomie financière et administrative des collectivités territoriales pour la gestion de leurs intérêts.



Coopération régionale :

- Membre de l'Union Africaine (UA) et de sa Commission Africaine de l'Energie (AFREC), chargée de coordonner, protéger, développer et intégrer les ressources énergétiques du continent.
- Membre de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC).
- Membre de la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) et de ses structures spécialisées dans le domaine de l'énergie (PEAC, CORREAC et CEREAC).

Engagements nationaux et internationaux



Énergie

- [Compact Énergétique National \(CEN 30\)](#)

Accès universel à l'électricité en 2030. Fait partie de la Mission 300. Amélioration du taux d'accès à la cuisson propre pour atteindre 40 % d'ici 2030.

Progression de 10% de la part des énergies renouvelables d'ici 2030.



Climat

- À l'issue de la COP 21, le Cameroun s'est engagé à [réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 32% à l'horizon 2035](#), dont 11 % de manière inconditionnelle et 21 % sous condition d'un appui international.



Genre et inclusion

- La [Politique Nationale du Genre \(PNG\)](#) est le cadre de référence sur les questions de genre au Cameroun.

- En 2021, le Cameroun a élaboré pour la première fois un document budgétaire tenant compte de l'égalité de genre, annexé à la loi de finances 2022. Ce document fait l'objet d'une mise à jour annuelle. Il a pour objectif de [promouvoir l'égalité entre les sexes en établissant un lien entre les politiques publiques](#) et les allocations budgétaires qui y sont associées.

Dans le [Compact Énergétique National \(CEN 30\)](#), le Cameroun :

- S'engage à promouvoir l'entrepreneuriat féminin dans le cadre de la transition vers les énergies propres, en vue de favoriser l'égalité de genre et l'autonomisation économique d'ici 2026.
- Prévoit d'augmenter de 10 % la proportion de femmes actives occupant des postes de direction et des fonctions techniques dans le secteur de l'énergie d'ici 2030.

Profil énergétique



Taux d'électrification (2023)* ([Banque Mondiale, 2023](#))

- national : 72%
- milieu urbain : 95,8%
- milieu rural : 26%



Mix énergétique*

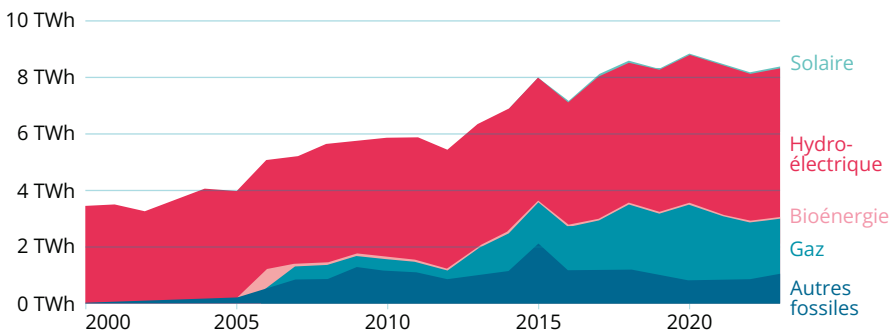
Les énergies renouvelables représentent 63 % de la production, dont 62,7 % provenant de l'hydroélectricité, 0,5 % des biocarburants et 0,2 % du solaire.

Les énergies fossiles représentent quant à elles 35,9 % de la production, réparties entre le gaz naturel (23,4 %), d'autres sources fossiles non spécifiées (12,5 %) et les importations nettes (0,7 %) ([LowCarbonPower, 2023](#)).



Sources de production d'électricité

Mesuré en terawatt-heures.



Source : [Ember \(2025\)](#)

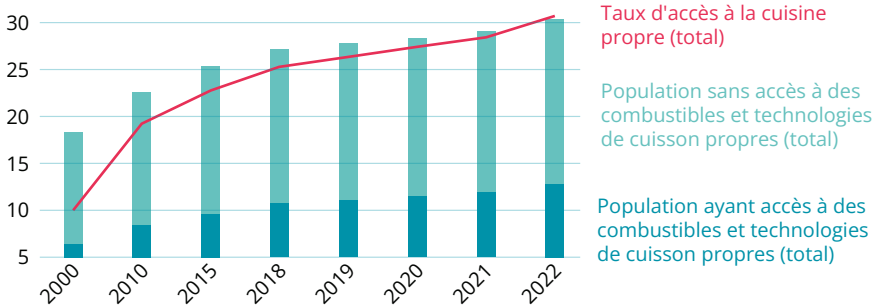
* Ces taux ne sont pas absolus et varient selon les sources et les critères définis par chacune.

Énergies de cuisson



Taux d'accès à des solutions de cuisson propres ou améliorées

National : 31% (SEforALL, 2024)



Accès à une cuisine propre, 2000-2023 (SEforALL, 2024)

Ce schéma met en évidence un écart marqué entre les avancées réalisées et la croissance de la population, et souligne que, l'accès universel à la cuisson propre reste hors de portée sans un renforcement significatif.

Au Cameroun, près de 80 % des ménages, surtout ruraux, utilisent encore le bois-énergie (CEN 30). Un projet pilote de cuisson propre via foyers améliorés et briquettes écologiques lancé dans le Nord et l'Extrême-Nord, a connu un grand succès et son extension nationale est prévue dans le Compact Énergétique National. La stratégie d'accès aux combustibles propres repose sur plusieurs axes :

- Mise en place d'une plateforme numérique de suivi statistique de l'accès à l'électricité et aux solutions de cuisson propre d'ici fin 2026.
- Adoption d'une stratégie nationale de cuisson propre accompagnée d'un plan d'actions d'ici fin 2026.
- Déploiement de six programmes spécifiques de cuisson propre :
 - diffusion du GPL ;
 - diffusion des foyers améliorés et du charbon écologique ;
 - promotion du biogaz ;
 - diffusion de méthodes écologiques de carbonisation et de transformation du charbon et de la sciure de bois ;
 - organisation de la filière bois-énergie ;
 - promotion de la cuisson propre en milieu industriel.

- Prorogation et stabilisation des avantages fiscal-douaniers existants (lois de Finances 2012 et 2024) pour les équipements de cuisson propre, afin de rendre ces solutions plus abordables et accessibles aux ménages à faibles revenus.

À noter : la [loi de 2012 sur l'exonération de TVA](#) a favorisé l'arrivée de nombreux importateurs de systèmes solaires domestiques (SSD), entraînant une baisse des prix sur le marché national et une meilleure adoption.

Installation photovoltaïque commune de Bamé au Caméroutn © FONDEM



Acteurs de l'Énergie



- **Ministère de l'Eau et de l'Énergie (MINEE)** : chargé de la mise en œuvre des politiques énergétiques nationales, il supervise les deux autres acteurs majeurs du secteur, cités ci-dessous :



Agence de régulation du secteur de l'électricité (ARSEL) : instituée par la loi n°98/022 du 24 décembre 1998 et modifiée par la loi n°2011/022 du 14 décembre 2011, l'ARSEL est un organe public administratif chargé de la régulation et du suivi des activités des exploitants et opérateurs du secteur électrique (ARSEL, 2020).



Agence d'électrification rurale (AER) : établissement public responsable de la promotion et du développement de l'électrification rurale sur l'ensemble du territoire national.

À noter : **Un Comité de Pilotage Énergie (CPE)** a été créé par le [décret n°2003/243 du 12 décembre 2003](#). Ce comité a pour mission de favoriser la coopération entre les différentes administrations chargées des questions énergétiques, d'orienter l'élaboration du plan énergétique national et de valider les stratégies les mieux adaptées en cas de crise énergétique.



- **Société Camerounaise d'Electricité (SOCADEL)**, anciennement [ENEO Cameroon S.A.](#) : détenue majoritairement (95%) par l'État Camerounais. La SOCADEL est le concessionnaire chargé de la distribution et d'une partie de la production d'électricité.



- **Société Nationale de Transport d'Électricité (SONATREL)** : créée en octobre 2015, elle est responsable de la gestion du réseau de transport et des flux d'électricité. Son rôle de gestionnaire du réseau de transport est pleinement effectif depuis 2018, date de la signature de son contrat de concession.



- **Electricity Development Corporation (EDC)** : classée société anonyme depuis 2020, elle est chargée de la gestion du patrimoine électrique, de la promotion des investissements dans le secteur de l'électricité et de l'appui-conseil aux acteurs du secteur.

- **Producteurs indépendants d'électricité (PIE)** : ce sont des sociétés titulaires du droit d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de toute source d'énergie, vendant leur production à des tiers.

- **Les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD)** : depuis les lois de décentralisation, les communes disposent d'une base juridique leur permettant d'intervenir directement dans la production décentralisée d'électricité, notamment à partir d'énergies renouvelables. Elles peuvent, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées, conclure des partenariats pour mettre à disposition des terrains destinés aux services publics d'électrification.

À noter : la [loi n°2004/018 du 22 juillet 2004](#) permet aux communes de se regrouper en syndicats de communes pour réaliser des projets intercommunaux. Des exemples concrets se multiplient à travers le pays.

Monde académique et secteur de la recherche

Plusieurs organes, universités et centres de formation professionnelle au Cameroun offrent des programmes dans le domaine des technologies énergétiques, avec un accent particulier sur les énergies renouvelables. Ces formations couvrent la conception, la fabrication, l'installation, la maintenance et la distribution des équipements énergétiques. Parmi les institutions les plus reconnues :

- [Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation](#) : chargé de la coordination et du contrôle des activités de recherche scientifique en vue de la promotion du développement économique, social et culturel.
- [Université de Dschang](#) à travers la Faculté d'Agronomie et des Sciences Agricoles (FASA), la Faculté des Sciences et l'institut Universitaire de Technologie Fotso Victor.
- [École Nationale Supérieure Polytechnique de Maroua](#) (ENSPM)
- [Université de Ngaoundéré](#)

Les enseignements en énergies renouvelables reposent sur des programmes harmonisés entre les différents niveaux de formation. Une [décision ministérielle de 2023](#) a créé des départements d'énergies renouvelables dans les 11 universités d'État.

Réglementation

- [Décret n°2020/497 du 19 août 2020](#) portant sur la création, organisation et fonctionnement du Fonds de Développement du Secteur de l'Electricité.
- [Arrêté n°13 MINEE du 13 juin 2019](#) : portant sur l'adoption et application du code de raccordement au réseau public de transport d'électricité, il définit les procédures de raccordement ainsi que les exigences techniques et réglementaires applicables aux producteurs d'électricité.
- [Arrêté n°14/MINEE du 13 juin 2019](#) : relatif au code de marché de l'électricité, il précise les obligations et responsabilités du gestionnaire du réseau de transport, des utilisateurs du réseau public et des fournisseurs, afin de garantir la sécurité et la stabilité du système électrique.
- Arrêté conjoint [N°005/MINEPDED/ MINCOMMERCE du 24 octobre 2012](#) fixant les conditions spécifiques de gestion des équipements électriques et électroniques ainsi que de l'élimination des déchets issus de ces équipements.
- [Décret N° 2016/6602/PM du 16 Décembre 2016](#) fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'Etat aux communes en matière d'électrification des zones nécessiteuses.
- [Arrêté N°00000193/A/MINEE du 28/04/2014](#) fixant composition des dossiers de demande de concession, de licence, d'autorisation et de déclaration, ainsi que les frais y afférents.
- [Loi n°2011/022 Régissant le secteur de l'électricité au Cameroun](#) : Elle établit le nouveau cadre juridique et institutionnel du secteur, créant un environnement propice aux partenariats public-privé et encourageant le recours au Producteur Indépendant Énergie (PIE) pour le développement des installations de production.

À noter : Depuis 2011, le Cameroun a engagé une série de réformes visant à libéraliser son marché de l'électricité.

Normes techniques



L'**Agence des Normes et de la Qualité (ANOR)**, en collaboration avec le MINEE et les autres administrations et organismes compétents, assure la mission de normalisation et de contrôle de la qualité dans le domaine de l'énergie. La norme prévoit une classification selon les niveaux suivants : basse tension, moyenne tension, haute tension, très haute tension. Pour plus d'information, voir [le Code de Réseau du Cameroun](#).

Depuis 2012, la [norme NC244 15100 : 2011-08](#) qui présente les règles de construction et de réalisation des installations électriques à basse tension est obligatoire. Pour en savoir plus, consultez la liste complète des normes techniques du secteur de l'énergie sur [le site de l'ANOR](#).

Tarifs de l'électricité



Les tarifs de l'électricité au Cameroun demeurent fortement subventionnés (article 6 de la loi n°2011/022). Sur le réseau national, les prix sont modulés en fonction du type de clientèle et du niveau de consommation mensuelle. Ainsi, les ménages consommant jusqu'à 110 kWh par mois acquittent un tarif préférentiel de 50 FCFA/kWh (0,076 ([ARSEL, 2012](#))).



Concernant les énergies renouvelables hors réseau, principalement les mini-réseaux solaires, celles-ci sont généralement installées en zones rurales, où la couverture est faible. La tarification varie selon l'opérateur : pour les mini-réseaux publics, le prix est fixé à 100 FCFA/kWh, tandis que pour les mini-réseaux privés, il se situe entre 200 et 350 FCFA/kWh. Cependant, ces tarifs restent supérieurs à ceux pratiqués sur le réseau national ([APELCA, 2025](#)).

Politiques cadres



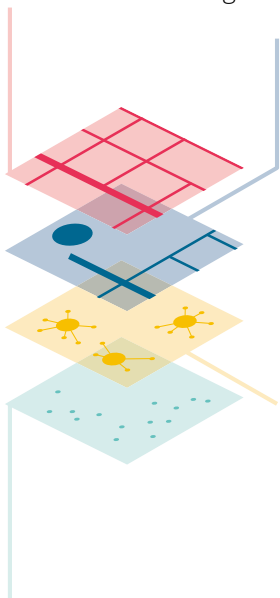
- Le [Compact Énergétique National](#) : adopté en 2025, vise à transformer le secteur de l'énergie d'ici 2030 autour de cinq axes : réhabilitation et extension des infrastructures, intégration régionale, promotion des énergies renouvelables décentralisées et solutions de cuisson propre et implication du secteur privé.
- [Stratégie nationale de développement 2020-2030 \(SND30\)](#), cadre de mise en œuvre de la Vision 2035 du Cameroun. Elle met l'énergie au cœur du développement à travers la valorisation du potentiel hydroélectrique, la promotion des énergies alternatives et l'optimisation de l'usage de la biomasse.
- [Plan directeur d'électrification rurale \(PDER\)](#) : adopté en 2016, ce plan d'action vise à accélérer l'électrification en zones rurales avec l'ambition d'atteindre un accès universel à l'électricité à l'horizon 2035.
- [Plan de développement du secteur de l'électricité à l'horizon 2030 \(PDSE\)](#) : élaboré en 2006, révisé en 2014, ce plan propose différents scénarios destinés à servir d'outil d'aide à la décision pour l'État, les bailleurs de fonds, les opérateurs et les investisseurs privés.
- [Politique Nationale, Stratégie et Plan d'Action pour l'Efficacité Énergétique dans le secteur de l'électricité au Cameroun](#) de 2014, présente les scénarios de consommation d'énergie, fondés sur des niveaux variables d'engagement de l'action publique en matière de promotion ou de régulation de l'efficacité énergétique.

À noter : L'État a créé un [Fonds d'Énergie Rurale](#) (FER), qui apporte des subventions jusqu'à hauteur de 80% de l'investissement.

Modes de gestion et distribution

Niveau 1 - Réseaux interconnectés : Le système électrique camerounais est constitué de deux réseaux interconnectés :

- Le Réseau Interconnecté Sud (RIS) est le plus important du pays et couvre six régions et se distingue par sa puissance installée et son étendue géographique et démographique (**près de 89% des abonnés du réseau électrique**).
- Le Réseau Interconnecté Nord (RIN), dessert les trois régions de la partie septentrionale du pays.
- **Le Réseau Interconnecté Est (RIE)**, en réalité non interconnecté, couvre exclusivement la région Est du pays.



Niveau 2 - Mini-réseaux de l'AER : L'Agence d'Électrification Rurale (AER) exploite environ 350 mini-réseaux solaires photovoltaïques (PV), avec des puissances comprises entre 30 et 200 kW. Ces centrales s'inscrivent dans le projet d'électrification de 1 000 localités par Systèmes Solaires Photovoltaïques portée par AER/HUAWEI.

À noter : En 2024, les solutions hors réseau représentaient près de 27,2 MW, répartis entre le solaire photovoltaïque (26,65 MW) et l'hydroélectricité (526 kW) (APELCA, 2025).

Niveau 3 - Opérateurs privés : Les opérateurs privés exploitent environ 23 mini-réseaux solaires, dont la puissance varie entre 10 et 100 kW.

À noter : Un Plan d'Actions pour l'Électrification Hors Réseau (PAEHR) et un code des mini-réseaux seront disponibles courant 2026.

Niveau 4 - Systèmes solaires domestiques (SSD) : Les systèmes solaires domestiques connaissent un développement rapide, favorisé par les exonérations de TVA mises en place depuis 2012, entraînant une baisse des prix de vente. En 2023, la capacité installée cumulée était de plus de 2 238 kW, desservant près de 300 000 utilisateurs et utilisatrices.

À noter : Le Cameroun a encouragé l'adoption de solutions hors réseau, notamment solaires photovoltaïques, à travers des mesures incitatives sur l'importation de systèmes et composants solaires tels que séchoirs, cuiseurs/fours, incubateurs, batteries, onduleurs, panneaux, câbles et unités de contrôle de charge. Ces incitations incluent une exonération de TVA depuis 2012 et l'exonération des droits de douane depuis 2024.

Stratégie d'électrification

Différentes approches sont mises en place pour garantir l'accès aux services énergétiques fiables :



L'extension du réseau

L'extension du réseau électrique national repose sur la construction de nouvelles centrales ainsi que sur la réhabilitation des installations existantes, afin d'accroître la puissance installée et d'améliorer l'approvisionnement. Elle s'accompagne de vastes projets d'interconnexions régionales, notamment avec le Tchad et le Congo.



Construction de mini réseaux décentralisés

L'État mise sur des solutions hors réseau via les mini-réseaux photovoltaïques pour électrifier les zones isolées. Un projet d'électrification solaire de 1000 localités est en cours.



Promotion des système autonomes

Le pays encourage le déploiement de kits solaires domestiques dans les zones où les populations sont très dispersées, où l'installation d'un mini-réseau ne peut être justifiée. Bien qu'ils ne constituent pas une solution définitive, ces systèmes autonomes garantissent un premier niveau d'accès à l'électricité.

Enjeux de l'électrification



- **Capacité des collectivités et durabilité des solutions décentralisées** : les expériences locales montrent que la réussite de l'électrification décentralisée repose autant sur les choix techniques que sur la capacité des communes à assurer la maîtrise d'ouvrage, la maintenance, la gestion contractuelle et l'intégration des coûts récurrents, ainsi que sur l'articulation avec des usages publics et productifs.



- **Difficulté de rentabilité** : la faible densité et l'éloignement des villages accroissent les coûts d'investissement et d'exploitation par usager, rendant parfois les mini-réseaux moins économiquement viables.

- Mobilisation de l'ensemble des acteurs autour de la création d'une filière pérenne et opérationnelle de gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E).



- **Transport électrique** : les lignes de transport vieillissantes provoquent d'importantes pertes d'énergie et réduisent la fiabilité du réseau électrique national.



Résumé

Cette fiche est un outil proposé par le Réseau Cicle pour faire la synthèse du **cadre sectoriel de l'énergie au Cameroun**. Elle s'adresse à tous les acteurs et actrices de l'énergie engagé-e-s localement et en coopération internationale pour l'accès à des services énergétiques fiables, durables, modernes et à coût abordable au Cameroun.

Retrouvez toutes les ressources sur le Cameroun dans notre base documentaire !



Se faire accompagner dans son projet : cicle@reseau-cicle.org

Une fiche réalisée par



Grâce au soutien de



Contributeurs



Rédaction : Nadia Hillary Djoukouo Dassi

design Atelier Hybrid

photo Ariel Nathan

Impression & OP

juillet
2026